

**Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain  
dans le cadre des consultations de la Commission sur les enjeux  
énergétiques du Québec**



**Septembre 2013**

## **Préambule**

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de la région métropolitaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services spécialisés aux individus, aux commerçants et aux entreprises de toutes tailles de façon à les appuyer dans la réalisation de leur plein potentiel en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

## **Contexte**

Le gouvernement du Québec a mis en place la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec afin de susciter une réflexion collective qui débouchera sur le dépôt d'une nouvelle politique énergétique en 2014. Cette commission itinérante, qui traversera toutes les régions du Québec, revêt une importance stratégique pour notre développement économique à l'échelle tant du Québec que de la région métropolitaine de Montréal, dans un contexte mondial où l'énergie prend les devants de la scène. Que ce soit la révolution des hydrocarbures non conventionnels, la lutte contre les changements climatiques ou les possibilités liées aux technologies vertes, le secteur est en pleine mutation, et nous devons en prendre acte pour profiter pleinement des occasions qui se présenteront à nous.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain s'est penchée sur les enjeux de ce secteur. Ce mémoire, soumis à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec par son président et chef de la direction, présente les recommandations de la Chambre.

## Introduction

Depuis le lancement des grands projets de barrages hydroélectriques de la Baie-James, le Québec est devenu une réelle puissance énergétique en Amérique du Nord. L'expertise développée dans de nombreux secteurs a contribué à développer un écosystème entrepreneurial riche et diversifié. Le Québec peut d'ailleurs compter sur quelques-unes des plus grandes firmes d'ingénierie au monde.

En avril 2012, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a publié une étude intitulée *Les ressources naturelles : un levier porteur pour la métropole*. Notre étude a révélé que les retombées de ce secteur pour les 25 prochaines années sont importantes. Les filières minérales, énergétiques, forestières et de l'aluminium contribueront à créer ou à maintenir près de 15 000 emplois et généreront des retombées évaluées à 52 milliards de dollars au cours de cette période<sup>1</sup>.

Pour le secteur de l'énergie à lui seul, notre étude estimait les retombées pour la région métropolitaine de Montréal à plus de 16,2 milliards de dollars et à au-delà de 5 000 emplois créés ou maintenus au cours des 25 prochaines années. Ces retombées ne prennent en compte que les seuls projets d'Hydro-Québec situés au nord du 49<sup>e</sup> parallèle et se fondent sur les projections contenues dans l'ancien *Plan Nord* et dans le *Plan stratégique 2009-2013* d'Hydro-Québec, dans lequel la société d'État prévoyait l'ajout de 8 000 MW à son parc de production et des investissements de 56,5 milliards de dollars à l'horizon 2035.

L'étude de la Chambre a également mis en lumière deux réalités trop souvent occultées lorsque l'on aborde le sujet des ressources naturelles et, par le fait même, de l'énergie.

- Bien que la région métropolitaine ait résolument pris le virage de l'économie du savoir, nous avons démontré que, loin de se poser comme des choix contradictoires, les économies du savoir et des ressources naturelles sont bien souvent interdépendantes. En effet, les grands projets du secteur des ressources naturelles nécessitent l'implication de firmes d'ingénierie, de services professionnels, de fournisseurs, d'utilisateurs et d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, produits d'une économie du savoir dynamique dans la région métropolitaine.
- Le corollaire de cette interdépendance entre les deux types d'économies est l'interdépendance entre le développement économique des régions ressources et celui de la région métropolitaine. La métropole profite largement du dynamisme des grands sites de production d'énergie même s'ils sont éloignés, et ce, en raison de ses sièges sociaux, de son réseau de fournisseurs, de ses établissements d'enseignement, etc. Le développement des régions ressources va de pair avec celui de la métropole, et vice-versa.

Par ailleurs, malgré plusieurs atouts qui ont permis à la région métropolitaine de faire preuve de résilience lors de la dernière crise économique, la métropole peine à jouer son rôle de moteur économique du Québec. Or, dans une économie moderne fortement axée sur les services à haute valeur ajoutée, il est anormal et inacceptable qu'une région métropolitaine ait un taux de chômage supérieur à celui de sa région d'influence. D'autant plus que cette situation perdure maintenant depuis plusieurs années.

---

<sup>1</sup> Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *Les ressources naturelles : un levier porteur pour la métropole*, Montréal, avril 2012.

Dans un tel contexte, il est important de comprendre qu'une politique énergétique bien calibrée peut jouer un rôle significatif dans le développement de la région métropolitaine, par exemple en consolidant les activités des sièges sociaux, des centres de recherche et de développement publics et privés, des grands établissements universitaires ou des firmes d'ingénierie et de services professionnels.

Afin de jouer pleinement son rôle de levier pour notre base économique, la politique énergétique devra respecter trois grands principes.

- La politique devra faire preuve de pragmatisme. Si nous pouvons viser des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique, nous ne pouvons toutefois faire abstraction de certaines réalités, notamment que l'utilisation des hydrocarbures fossiles sera encore nécessaire pour de très nombreuses années. De fait, une filière énergétique bien intégrée est nécessaire pour assurer une sécurité d'approvisionnement à coût concurrentiel aux entreprises du Québec utilisant les hydrocarbures fossiles comme intrants.
- Afin de profiter pleinement de l'effet de levier de cette politique, nous devons diversifier notre portefeuille énergétique. Cette diversification nous permettra d'offrir une gamme élargie d'options aux consommateurs et contribuera à notre indépendance énergétique.
- Finalement, la politique énergétique doit s'harmoniser aux autres grandes politiques du gouvernement, que ce soit en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES) ou en matière de politique industrielle.

Le respect de ces grands principes permettra au Québec de consolider sa position privilégiée dans le secteur énergétique, tout en offrant des occasions significatives pour le développement économique. La région métropolitaine, grâce à ses actifs et à son fort potentiel en matière d'innovation, y jouera un rôle de premier plan.

### **1. Faire preuve de pragmatisme dans la formulation de la politique énergétique**

Malgré les efforts en matière d'efficacité énergétique, la demande mondiale d'énergie pourrait doubler d'ici 2050, conséquence de la croissance de la population, de l'urbanisation, de la croissance économique et des besoins de mobilité<sup>2</sup>. De plus, la fin des énergies fossiles n'est pas pour demain, surtout lorsque nous prenons en compte la révolution des hydrocarbures non conventionnels, notamment aux États-Unis<sup>3</sup>. Si le Québec demeure l'un des plus grands producteurs d'hydroélectricité au monde, nous dépendons malgré tout des hydrocarbures pour couvrir plus de 50 % de nos besoins en énergie<sup>4</sup>.

Si des économies sont possibles et souhaitables grâce à diverses mesures, dont les mesures d'efficacité énergétique et l'électrification des transports, nous devons éviter de pratiquer la « politique de l'autruche ». Le transport de marchandises, l'aviation et plusieurs filières industrielles ne peuvent être électrifiés en ce moment et risquent bien de ne pas l'être avant longtemps.

<sup>2</sup> World Energy Council, *2013 World Energy Issues Monitor*, Londres, 2013.

<sup>3</sup> Agence internationale de l'énergie, *World Energy Outlook 2012*, Paris, 2012.

<sup>4</sup> Gouvernement du Québec, *De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec*, Document de consultation, Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, 2013.

1. La Chambre encourage le gouvernement à poursuivre le développement de nos capacités de production d'énergies renouvelables. Cependant, nous ne devons pas imposer des objectifs qui pourraient nuire à notre attractivité auprès d'utilisateurs ayant des besoins diversifiés.

Une politique fondée sur le pragmatisme nécessite des informations et des données probantes. Des données rigoureuses sur les coûts et les bénéfices de chaque filière sont nécessaires. À cet égard, il importe de prendre en compte non seulement le coût de la production, mais aussi le coût du transport, l'impact économique et l'attractivité de certaines filières industrielles, de même que les externalités environnementales. Ces données devraient être rendues publiques, dans la mesure où la confidentialité est protégée là où il se doit. Ces informations permettront de faire des choix plus éclairés quant à la meilleure source d'énergie à privilégier selon l'utilisation souhaitée.

2. Nous demandons au gouvernement de mettre sur pied un système d'information rigoureux permettant une évaluation complète des coûts et des bénéfices de chaque filière énergétique.

Le gouvernement a annoncé le dégel des tarifs du bloc patrimonial dès 2014. Si cette indexation n'affecte pour l'instant que les particuliers, on peut néanmoins s'attendre à ce que l'État envisage éventuellement une hausse des tarifs d'électricité pour la clientèle industrielle. Plusieurs raisons ont été invoquées pour promouvoir une telle hausse, notamment un meilleur reflet des coûts de production de l'électricité, une incitation à une utilisation plus rationnelle de la ressource ou encore une augmentation des revenus de l'État. Nous pensons que la politique énergétique du gouvernement devrait à cet égard spécifier qu'aucune hausse subite importante des tarifs d'électricité ne sera imposée aux utilisateurs industriels, et que toute hausse éventuelle sera accompagnée de mesures d'atténuation dans le but de protéger notre base économique dans les secteurs plus sensibles aux coûts de l'énergie<sup>5</sup>.

3. La Chambre demande au gouvernement de spécifier qu'aucune hausse subite importante des tarifs d'électricité ne sera imposée aux utilisateurs industriels. Toute hausse éventuelle devrait être accompagnée de mesures d'atténuation dans le but de protéger notre base économique dans les secteurs plus sensibles aux coûts de l'énergie.

Enfin, l'essentiel pragmatisme de la politique énergétique doit également s'accompagner d'une diversification de notre portefeuille énergétique afin que les options les plus appropriées puissent être offertes aux divers utilisateurs d'énergie au Québec.

## 2. Promouvoir la diversité du portefeuille énergétique québécois

Le Québec dispose d'une grande expertise en hydroélectricité, avec 35 000 MW de puissance installée. Cet héritage fort important doit être pleinement exploité, mais nous devons aussi explorer de nouvelles avenues qui nous permettraient de sécuriser nos approvisionnements par une plus grande indépendance énergétique. Cette diversification permettrait d'offrir des conditions optimales aux investisseurs industriels et de créer de la richesse grâce à une diminution de nos importations et à l'ouverture de marchés potentiels pour nos exportateurs.

---

<sup>5</sup> De telles mesures d'atténuation pour les particuliers ont d'ailleurs été proposées par Jean-François Lisée, l'actuel ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, dans son livre *Comment mettre la droite K.-O. en 15 arguments* (Stanké, Montréal, 2012). Au même titre que les particuliers, les entreprises devraient profiter de mesures d'atténuation d'une hausse des tarifs.

Rappelons qu'en 2012, sur un déficit commercial total de 20,8 milliards de dollars, les importations de pétrole représentaient plus de 13,7 milliards de dollars. L'enjeu est majeur.

- **L'hydroélectricité**

Comme nous l'avons affirmé précédemment, le rôle de premier plan que joue le Québec dans la production d'hydroélectricité est un atout à préserver. La situation actuelle de surplus ne devrait pas décourager les investissements qui peuvent s'avérer rentables. Historiquement, à la suite de la construction des grands barrages de la Baie-James, le Québec s'est retrouvé en situation de surplus et a ainsi pu attirer de grandes industries, telles les alumineries, grâce au prix concurrentiel de l'énergie. Les surplus actuels pourraient servir à attirer de nouvelles entreprises, par exemple les fermes de serveurs informatiques. Au cours des derniers mois, la construction de telles infrastructures a d'ailleurs été annoncée dans la région métropolitaine. Pensons à OVH, une entreprise française d'hébergement de données qui s'installera sous peu à Beauharnois, ou à Ericsson, qui a annoncé en juin 2013 un investissement de 1,2 milliard de dollars pour la construction d'un centre de recherche à Vaudreuil-Dorion.

Cette décision doit évidemment tenir compte de la révolution du gaz de schiste au sud de la frontière et de son impact récessif sur les coûts de l'électricité générée par le gaz naturel. Toutefois, plusieurs spécialistes s'entendent pour affirmer que la demande élevée en gaz naturel aux États-Unis fera inévitablement augmenter le prix du gaz d'ici une vingtaine d'années, rétablissant ainsi de meilleures perspectives pour les exportations d'électricité québécoise<sup>6</sup>.

Enfin, il sera évidemment primordial de consolider nos marchés d'exportation actuels et potentiels. À cet effet, nous devons accorder la plus grande attention au maintien de relations d'affaires harmonieuses avec nos voisins immédiats, américains et canadiens. Le Québec aura toujours besoin de marchés d'exportation stables et assurés par des réseaux de distribution fiables et efficaces, à l'exemple de la nouvelle ligne Champlain-Hudson qui desservira la ville de New York.

4. Malgré la situation actuelle de surplus, la Chambre invite le gouvernement à continuer de développer notre potentiel hydroélectrique afin de bien positionner le Québec lorsque le prix du gaz naturel augmentera aux États-Unis et que l'on assistera à une amélioration des perspectives d'exportation.

Comme discuté ci-dessus, mettre à profit les faibles coûts d'énergie permettra au Québec d'attirer de grands utilisateurs industriels, qui contribueront par la suite à développer notre base économique. Le meilleur exemple en la matière est le secteur de l'aluminium, qui a contribué au développement de plusieurs régions, incluant la région métropolitaine, grâce à une chaîne de valeur dynamique. Nous en avons collectivement profité, en plus de constater l'émergence de firmes de services et d'équipements actives sur la scène internationale.

Toutefois, il est important de prendre acte du fait que la concurrence internationale se fait de plus en plus forte en matière de coûts d'énergie pour les grandes industries. À titre d'exemple, la plus grande aluminerie au monde présentement en construction, le projet Ma'aden en association avec Alcoa en Arabie Saoudite, profitera d'électricité à très faible coût produite grâce aux hydrocarbures saoudiens. Plus près de chez nous, de nombreux États américains profitent de la révolution du gaz de schiste pour produire de l'électricité à faible coût et proposent une offre de plus en plus concurrentielle aux grands utilisateurs industriels.

---

<sup>6</sup> François Normand, « Les exportations d'électricité aux États-Unis redeviendront plus rentables », *Les Affaires*, 17 août 2013, p. 7.

Nous devons donc demeurer vigilants et surtout déployer une stratégie qui nous permettra non seulement d'exploiter les surplus disponibles, mais aussi de nous différencier grâce à notre électricité propre. Le Québec devrait, à cet effet, participer à la création d'une certification « énergie renouvelable », à l'exemple de la certification du Forest Stewardship Council (FSC) dans le secteur de la foresterie.

5. La Chambre invite le gouvernement à analyser notre positionnement concurrentiel en matière de coût d'électricité pour les grands utilisateurs industriels et à étudier la possibilité de mettre en place un système de certification environnementale pour les produits fabriqués au moyen d'énergies renouvelables.

Enfin, bien que la région métropolitaine ne soit évidemment pas un lieu de grande production d'hydroélectricité<sup>7</sup>, elle profite de la présence du siège social d'Hydro-Québec. Il est important de rappeler que la société d'État a dépensé approximativement 1,7 milliard de dollars en biens et services dans la région métropolitaine en 2010. Il s'agit d'environ 61 % de l'ensemble des dépenses de l'entreprise. De ce montant, 337 millions de dollars ont été dépensés pour l'approvisionnement en services professionnels<sup>8</sup>. La politique énergétique du gouvernement du Québec doit, à cet égard, reconnaître et encourager le rôle structurant que joue Hydro-Québec dans l'économie de la métropole du Québec.

- **Le gaz naturel**

Bien que le Québec ne soit pas un producteur de gaz naturel, cette filière n'en demeure pas moins l'un des piliers de notre offre énergétique. Le gaz naturel représente un atout majeur comme énergie de remplacement au mazout, beaucoup plus émissif. Comme nous l'avons expliqué plus haut, certaines filières ne peuvent tout simplement pas utiliser l'électricité dans leurs procédés industriels pour diverses raisons, notamment à cause de la charge calorifique nécessaire ou des besoins en puissance. Il importe donc de continuer à offrir un approvisionnement stable, prévisible et concurrentiel en gaz naturel, élément important de notre portefeuille énergétique.

Un exemple concret de l'importance de cette source d'énergie pour notre attractivité est l'usine d'urée à Bécancour, un projet de l'Indian Farmers Fertiliser Cooperative (IFFCO) et de la Coop fédérée. Cet investissement, évalué à plus d'un milliard de dollars, ne pourra se concrétiser que grâce à la disponibilité d'une offre suffisante de gaz naturel. Le processus industriel nécessitant une grande production de chaleur, il est impossible d'utiliser l'électricité.

6. La Chambre demande au gouvernement de s'assurer que nous disposions d'une offre stable, prévisible et concurrentielle de gaz naturel, notamment en appuyant Gaz Métro dans ses projets d'expansion de son réseau de distribution.

Le gaz naturel distribué au Québec provient principalement de l'ouest du Canada ainsi que des États-Unis. TransCanada PipeLines (TCPL) étudie actuellement la possibilité de transformer son gazoduc, d'où provient la majorité du gaz naturel distribué au Québec, en oléoduc afin de transporter du pétrole canadien jusqu'au Nouveau-Brunswick. S'il n'est pas de notre ressort de juger de la pertinence de cette décision d'affaires, nous devons prendre acte des conséquences potentielles d'une telle modification.

<sup>7</sup> Centrale de Beauharnois (1 900 MW) et centre des Cèdres (103 MW).

<sup>8</sup> Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *Les ressources naturelles : un levier porteur pour la métropole*, avril 2012.

Si le projet de TCPL venait à se concrétiser, cela pourrait engendrer une pression à la hausse sur le prix du gaz naturel, et les clients industriels québécois pourraient voir leurs tarifs augmenter sensiblement – de 10 à 20 % selon Gaz Métro. Il y aurait alors lieu d'évaluer la pertinence de soutenir d'autres projets d'approvisionnement en gaz naturel pour le réseau de Gaz Métro au Québec.

Parallèlement à cette consultation sur les enjeux énergétiques du Québec se tiendront sous peu des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. Si le BAPE conclut que l'exploitation peut se faire de façon sécuritaire et durable, nous encourageons le gouvernement à développer ce potentiel afin de contribuer à notre indépendance énergétique.

7. Si le BAPE conclut que l'exploitation des gaz de schiste au Québec peut se faire de façon sécuritaire et durable, nous encourageons le gouvernement à aller de l'avant, et à développer ce potentiel qui contribuera à notre indépendance énergétique.

La région métropolitaine étant un pôle majeur de transport et de logistique, les gains potentiels résultant d'une conversion du diesel au gaz naturel pourraient être importants. On estime qu'un camion utilisant du gaz naturel rejette 25 % moins de gaz à effet de serre qu'un camion roulant au diesel. Gaz Métro développe actuellement le projet « Route bleue », en partenariat avec Transport Robert et la Coop fédérée. Trois postes privés de ravitaillement en gaz naturel liquéfié relient l'A-20 à l'A-401 en Ontario, un corridor très achalandé pour l'industrie du camionnage. Cinq postes publics de ravitaillement seront construits à l'horizon 2014-2015. La Chambre appuie cette initiative.

8. La Chambre invite le gouvernement à appuyer les efforts de Gaz Métro et de ses partenaires dans la mise en œuvre de la « Route bleue ».

Au même titre qu'Hydro-Québec, Gaz Métro a installé son siège social dans la métropole. Cette société compte plus de 1 300 employés dans la région métropolitaine, dont 800 à son siège social situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ce qui en fait un des grands employeurs de l'est de l'île. Le siège social contribue donc à la création de richesse dans la région métropolitaine et à la consolidation du tissu économique d'un secteur de la Ville qui a subi d'importantes pertes au cours des dernières décennies.

- **Les produits pétroliers**

Deux projets de transport de produits pétroliers retiennent actuellement l'attention au Québec : l'inversion du flux du pipeline 9B d'Enbridge et la transformation d'une partie du gazoduc de TCPL en oléoduc. Nous tenons ici à rappeler le principe du pragmatisme, qui exige de reconnaître que les produits pétroliers feront encore partie du paysage énergétique du Québec pour de nombreuses années. Peu importe les décisions qui seront prises dans ces deux dossiers, nous continuerons à utiliser et, donc, à transporter du pétrole sur notre territoire. Il nous apparaît plus réfléchi de profiter de l'effet de levier qu'entraînera une moindre dépendance au pétrole étranger que de continuer à importer la ressource et à creuser notre déficit commercial. Si le risque zéro n'existe pas, il va de soi que les projets de transport de produits pétroliers doivent être accompagnés de mesures exemplaires d'entretien des pipelines et de mesures d'intervention extrêmement rigoureuses en cas de fuites.

Ces projets d'oléoducs, ouvrent la porte à un important potentiel de développement économique pour le Québec, et plus particulièrement pour l'est de Montréal. Un approvisionnement stable en pétrole à un coût plus concurrentiel que celui du pétrole que nous importons aujourd'hui d'Afrique du Nord et de la mer du Nord améliorerait la compétitivité de nos raffineries ainsi que

des nombreux fournisseurs et utilisateurs. Le Port de Montréal profiterait aussi d'une consolidation et d'une relance des activités industrielles de l'est de Montréal. Ces projets ne doivent cependant pas mettre en péril notre approvisionnement en gaz naturel, une source d'énergie importante pour plusieurs clients industriels.

Rappelons que près de 70 % des entreprises du secteur de la chimie et de la pétrochimie au Québec se trouvent dans la région métropolitaine. Au cours des dernières années, des fermetures sont venues affecter le secteur, notamment celle de la raffinerie Shell en 2010 (550 emplois directs perdus et 3 500 emplois indirects affectés) et celle de Pétromont à Varennes en 2008 (300 emplois directs perdus).

La seule raffinerie de l'est de Montréal, Suncor, alimente un écosystème complexe de 48 entreprises pétrochimiques qui emploient 3 610 travailleurs<sup>9</sup>. Unique en Amérique du Nord, la chaîne du polyester, regroupant Suncor, ParaChem, CEPESA et Selenis, profiterait d'un approvisionnement moins coûteux, qui pourrait se traduire par des gains de productivité. La région métropolitaine ne peut se permettre de ne pas être connectée aux principaux réseaux d'approvisionnement.

9. La Chambre demande au gouvernement d'appuyer le projet d'inversion du flux de la canalisation 9B d'Enbridge afin de consolider nos activités de raffinage, notamment dans l'est de Montréal, et de dynamiser l'écosystème de fournisseurs et d'utilisateurs en amont et en aval de la chaîne de valeur. Également, la Chambre recommande au gouvernement d'appuyer tout autre projet qui permettrait de sécuriser nos approvisionnements en pétrole, mais aussi en gaz naturel.

Par ailleurs, bien que l'exploration soit à un stade embryonnaire, le Québec pourrait disposer d'importants gisements de pétrole. Selon les données préliminaires, la Gaspésie pourrait renfermer au-delà de 400 millions de barils, la portion québécoise du gisement Old Harry, 7 milliards de barils et l'île d'Anticosti, 46 milliards de barils<sup>10</sup>.

Si le potentiel pétrolier du Québec n'est pas comparable à celui de l'Alberta ou de la Norvège, il s'agirait tout de même d'une occasion unique de diminuer notre déficit commercial, qui, rappelons-le, était alimenté par des importations de pétrole se chiffrant à près de 14 milliards de dollars en 2012, ce qui représentait environ 70 % de notre déficit commercial total.

Compte tenu de l'importance de la filière du pétrole au Québec, à court terme et à long terme, et du fort potentiel qu'elle recèle, la Chambre estime que la politique énergétique doit y porter une attention accrue dans la mise en place d'un portefeuille énergétique optimal.

10. Si les gisements de pétrole du Québec s'avèrent rentables aux fins d'exploitation, nous encourageons le gouvernement à permettre et à favoriser le développement de ce secteur afin de diminuer notre déficit commercial et d'approvisionner nos raffineries en pétrole québécois. Les redevances pétrolières pourraient servir à approvisionner le Fonds des générations, à l'exemple de l'Alaska avec son *Permanent Fund* et de la Norvège avec son *Government Pension Fund*.

<sup>9</sup> Jean-François Minardi, « Les avantages économiques des projets d'oléoducs vers l'est du Canada », *Les notes économiques*, Institut économique de Montréal, septembre 2013.

<sup>10</sup> Jean-Benoît Nadeau et Pierre Duhamel, « Le pétrole en 22 questions », *L'Actualité*, 28 mars 2013.

- **L'efficacité énergétique**

Comme le veut l'adage, la meilleure énergie est celle que nous ne consommons pas. Selon l'Agence internationale de l'énergie, les deux tiers du potentiel économique qu'offre l'efficacité énergétique ne seront pas exploités d'ici 2035<sup>11</sup>. La consommation efficace d'énergie permet de générer d'importantes économies, qui peuvent être canalisées au profit de l'amélioration de la productivité des entreprises. Il s'agit aussi d'une filière essentielle à l'atteinte de nos objectifs en matière d'émissions de GES. Malheureusement, au cours des dernières années, plusieurs programmes d'efficacité énergétique ont été abandonnés, remis sur les rails temporairement et modifiés. Aussi, plusieurs des programmes imposent des critères d'admissibilité trop contraignants, ce qui décourage les entreprises d'y investir temps et argent.

11. La Chambre encourage le gouvernement à poursuivre ses efforts de sensibilisation aux avantages économiques de l'efficacité énergétique. Nous recommandons aussi que les programmes d'efficacité énergétique soient maintenus, qu'ils soient stables et prévisibles, et qu'ils puissent être mis en œuvre aisément par les entreprises visées.

Le Québec aurait également tout avantage à surmonter le tabou entourant les effets pervers des bas tarifs d'électricité sur la consommation au Québec. En maintenant les tarifs anormalement bas, nous n'incitons pas à l'économie d'énergie et nous faussons les résultats des analyses de rendement des investissements en économie d'énergie. Cette politique de tarifs entraîne un gaspillage d'énergie électrique renouvelable au Québec, alors que ces kilowattheures pourraient être exportés vers d'autres marchés en remplacement d'une électricité produite à l'aide d'énergies plus polluantes. Un meilleur signal des prix aurait pour effet de sensibiliser davantage les Québécois aux avantages de l'économie d'énergie et de contribuer à la réduction des émissions de GES. Mais, comme mentionné plus haut, une nouvelle stratégie tarifaire devrait être graduelle, prévisible et accompagnée de mesures d'atténuation.

Outre les économies d'énergie et son importance environnementale, l'efficacité énergétique permet aussi de développer de nouvelles technologies vertes, ouvrant la voie au développement d'une expertise recherchée mondialement. À cet égard, le Québec dispose déjà d'un important bassin d'entrepreneurs proposant des produits innovants, dont plusieurs sont regroupés dans la grappe Écotech Québec. Cette dernière a d'ailleurs reçu en août une subvention de plus de 700 000 \$ de la part du gouvernement fédéral pour favoriser les maillages entre les secteurs industriels et les entreprises de technologies vertes.

12. Nous encourageons les gouvernements à maintenir leur aide financière à la grappe Écotech Québec afin que celle-ci puisse poursuivre, voire intensifier la mobilisation des entreprises du secteur des technologies vertes, en plus de favoriser la diffusion, la commercialisation et l'exportation des innovations dans le domaine.

- **L'énergie éolienne**

Plusieurs intervenants ont décrié la décision de lancer un nouvel appel d'offres pour 800 MW d'énergie éolienne, arguant que cette dernière était trop coûteuse et n'offrait pas de retombées intéressantes en situation de surplus. Comme nous l'avons indiqué plus haut, il est difficile, voire impossible dans l'état actuel des choses de déterminer un rapport coût-bénéfice incluant divers facteurs, dont le développement économique régional, pour les diverses filières de production énergétique.

---

<sup>11</sup> Agence internationale de l'énergie, *World Energy Outlook 2012*, Paris, 2012.

Dans la même veine que l'hydroélectricité, nous ne croyons pas qu'il soit pertinent de baser nos décisions sur un surplus conjoncturel. Qui plus est, l'éolienne pourrait représenter une option intéressante de génération d'énergie pour les projets miniers du Nord québécois, diminuant ainsi l'utilisation du diesel et du mazout.

13. La Chambre encourage le gouvernement à poursuivre le développement de la filière éolienne en s'appuyant sur une rigoureuse analyse coûts-bénéfices à moyen terme et à long terme. Les avantages de l'éolien devront être ainsi analysés en tenant compte de l'impact de ces investissements additionnels sur le coût moyen de production de l'électricité au Québec.

- **Les filières émergentes**

Plusieurs filières émergentes font leur apparition et proposent des options pouvant s'avérer intéressantes pour notre offre énergétique. Que ce soit la biomasse forestière, la biométhanisation, les hydroliennes, les technologies marémotrices ou la pyrolyse, le potentiel d'innovation est important. Ces filières contribueraient potentiellement à la réduction de nos émissions de GES et à l'amélioration de notre bilan en matière d'efficacité énergétique.

14. La Chambre recommande au gouvernement de procéder à des analyses coûts-bénéfices des filières émergentes de production d'énergie et d'appuyer les technologies offrant le meilleur potentiel.

La région métropolitaine, en misant sur sa forte concentration d'industries innovantes et créatives, peut jouer un rôle moteur dans la recherche et le développement de filières émergentes. Nos nombreux établissements universitaires et leurs centres de recherche, comme le nouvel Institut de l'énergie Trottier de l'École Polytechnique de Montréal, de même que les centres de recherche gouvernementaux, tels que l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) et les installations de recherche en matériaux industriels du Conseil national de recherches Canada (CNRC), font de la métropole le centre nerveux du développement des nouvelles technologies énergétiques. Le secteur privé est aussi un joueur important en ce qui a trait aux diverses avancées technologiques. Si la région métropolitaine décroche la position de tête au Canada en matière de capital de risque, c'est en grande partie grâce au capital privé investi dans les technologies propres et les énergies émergentes, qui représente la plus grande part des investissements de ce type dans la métropole<sup>12</sup>.

15. La Chambre recommande au gouvernement d'appuyer les efforts de recherche et de développement des institutions universitaires et publiques, mais aussi de mettre en place un environnement propice à la recherche privée sur les filières énergétiques émergentes.

### **3. Voir à l'harmonisation de la politique énergétique avec les diverses politiques et stratégies gouvernementales**

Si le principe du pragmatisme en matière de politique énergétique conduit nécessairement à une diversification de notre offre énergétique, il faut aussi porter une attention particulière à l'harmonisation de cette politique avec les autres politiques et stratégies gouvernementales ayant un impact sur le développement économique.

<sup>12</sup> Peter Hadekel, « Montreal leads Canada in venture capital funding », *The Gazette*, 4 septembre 2013, p. A17.

La politique énergétique doit ainsi s'insérer dans un portefeuille plus large de politiques et de stratégies gouvernementales. Leur harmonisation est primordiale afin que les différents objectifs soient atteints.

Les choix qui seront faits relativement à la politique énergétique auront un impact majeur sur, entre autres, notre tissu industriel, nos priorités en matière de mobilité, nos objectifs de réduction des GES, le développement de nos ressources naturelles et nos stratégies en matière d'innovation et d'exportation.

L'un des meilleurs exemples illustrant cette nécessaire harmonisation est l'adoption prochaine de la politique industrielle et de la politique de mobilité durable. Ces politiques accordent une place importante à l'électrification des transports. Les deux nouvelles politiques sont élaborées en se basant sur les principes reconnus de développement durable, et devraient nous permettre de nous distinguer tout en contribuant à l'atteinte de nos objectifs de réduction des GES. Le Québec est déjà reconnu mondialement pour son expertise dans le domaine de l'électricité. Une démarche d'électrification des transports favorisera, outre la consommation d'une énergie produite localement, la consolidation de notre base industrielle et le développement de nouvelles expertises.

L'électrification des réseaux de transport exigera des investissements publics majeurs, en particulier pour le transport en commun. À cet égard, la concentration démographique et l'intensité du réseau de transport en commun dans la région métropolitaine font de celle-ci le terrain privilégié pour investir dans l'électrification des infrastructures de transport collectif.

La question de la transformation locale de nos ressources minérales est un autre exemple de l'importance de l'harmonisation des politiques. La politique industrielle et la nouvelle *Loi sur les mines* se penchent sur les projets de transformation locale de nos ressources naturelles. Comme nous l'indiquons dans notre étude sur la transformation métallique et son impact sur la région métropolitaine, il est mal avisé de tenter d'imposer des cibles de transformation locale uniformes sans prendre en compte les particularités de chaque filière<sup>13</sup>. Cette étude identifiait cependant un potentiel de transformation important dans la filière du lithium, composante essentielle des batteries des véhicules électriques.

En somme, une *Loi sur les mines* qui ne décourage pas les investissements, une politique industrielle offrant des mesures incitatives aux investisseurs, une politique de mobilité qui encourage l'électrification des transports et une politique énergétique qui met de l'avant notre expertise en matière d'électricité pourraient contribuer au développement d'une nouvelle filière industrielle prometteuse dans le secteur de la fabrication de batteries au lithium.

16. La Chambre recommande au gouvernement d'adopter une approche intégrée afin que la politique énergétique précise les interrelations entre ses objectifs et ceux poursuivis dans le cadre des autres politiques et stratégies gouvernementales ayant un impact sur le développement économique.

Enfin, les nombreux projets en cours et ceux qui seront appelés à se développer au fil des ans exerceront une pression sur la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée. Dans notre étude sur les ressources naturelles, les entreprises sondées, que ce soit dans le secteur minier ou celui de l'énergie, de la forêt ou de l'aluminium, affirmaient à l'unisson que la question de la main-d'œuvre était l'un de leurs principaux défis pour les années à venir<sup>14</sup>.

<sup>13</sup> Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *La transformation métallique et la métropole : un alliage durable et prometteur*, Montréal, février 2013.

<sup>14</sup> Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *Les ressources naturelles : un levier porteur pour la métropole*, avril 2012.

La politique énergétique devra donc prendre en compte ce défi et s'arrimer à une stratégie de développement de la main-d'œuvre qui répond aux besoins de l'industrie. À cet égard, la région métropolitaine peut jouer un rôle de premier plan, que ce soit grâce à ses nombreux établissements universitaires ou grâce à ses centres de formation spécialisée, comme l'Institut des procédés industriels du Collège de Maisonneuve et l'École de technologie gazière de Gaz Métro située à Boucherville.

17. La Chambre recommande que la politique énergétique propose des mesures pour répondre au défi de l'accessibilité de la main-d'œuvre qualifiée et encourage l'offre de programmes de formation répondant aux besoins de l'industrie.

## Conclusion

Au cours des dernières années, l'environnement énergétique mondial a subi de profondes mutations, découlant notamment de la révolution des hydrocarbures non conventionnels. La croissance économique des pays émergents, l'urbanisation massive et les besoins en mobilité contribuent à une hausse de la demande. De l'autre côté de la médaille, les émissions de GES attribuables aux activités humaines sont en croissance et pourraient avoir de graves répercussions sur le réchauffement climatique. Ce dilemme a placé le secteur de l'énergie au cœur des grands enjeux planétaires actuels.

Le Québec, en tant que grand producteur et grand utilisateur d'énergie, n'échappe pas à ce nouvel environnement. La communauté d'affaires reconnaît notre responsabilité collective à cet égard. C'est pourquoi la Chambre de commerce du Montréal métropolitain soutient l'intention du gouvernement d'adopter une nouvelle politique énergétique.

Cette nouvelle politique devra répondre de façon optimale aux enjeux ayant un impact significatif sur notre avenir économique. Pour ce faire, la Chambre propose d'appuyer la politique sur trois grands principes :

- Premièrement, nous devons faire preuve de pragmatisme dans l'établissement de nos objectifs. L'audace a sa place, elle nous permet d'avancer et d'innover. Cependant, nous ne pouvons mettre de côté certaines réalités, telles que le rôle des hydrocarbures fossiles, lesquels feront partie de l'offre énergétique pour de nombreuses années encore.
- Deuxièmement, afin d'offrir un environnement d'affaires attrayant pour le plus grand nombre d'utilisateurs industriels, il nous apparaît essentiel de viser la diversification de notre portefeuille énergétique.
- Troisièmement, le gouvernement devra voir à établir des liens étroits entre la nouvelle politique énergétique et les autres politiques et stratégies gouvernementales ayant un impact sur le développement économique, et à assurer les arbitrages que cela exige.

Tel que nous l'avons démontré tout au long de ce mémoire, la région métropolitaine de Montréal, en tant que moteur économique du Québec, dispose de nombreux atouts lui permettant de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la politique énergétique à venir. Nous souhaitons que le gouvernement prenne acte de ce rôle moteur de la métropole et de sa communauté d'affaires.

## RÉCAPITULATION DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE À LA COMMISSION SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC

1. La Chambre encourage le gouvernement à poursuivre le développement de nos capacités de production d'énergies renouvelables. Cependant, nous ne devons pas imposer des objectifs qui pourraient nuire à notre attractivité auprès d'utilisateurs ayant des besoins diversifiés.
2. Nous demandons au gouvernement de mettre sur pied un système d'information rigoureux permettant une évaluation complète des coûts et des bénéfices de chaque filière énergétique.
3. La Chambre demande au gouvernement de spécifier qu'aucune hausse subite importante des tarifs d'électricité ne sera imposée aux utilisateurs industriels. Toute hausse éventuelle devrait être accompagnée de mesures d'atténuation dans le but de protéger notre base économique dans les secteurs plus sensibles aux coûts de l'énergie.
4. Malgré la situation actuelle de surplus, la Chambre invite le gouvernement à continuer de développer notre potentiel hydroélectrique afin de bien positionner le Québec lorsque le prix du gaz naturel augmentera aux États-Unis et que l'on assistera à une amélioration des perspectives d'exportation.
5. La Chambre invite le gouvernement à analyser notre positionnement concurrentiel en matière de coût d'électricité pour les grands utilisateurs industriels et à étudier la possibilité de mettre en place un système de certification environnementale pour les produits fabriqués au moyen d'énergies renouvelables.
6. La Chambre demande au gouvernement de s'assurer que nous disposions d'une offre stable, prévisible et concurrentielle de gaz naturel, notamment en appuyant Gaz Métro dans ses projets d'expansion de son réseau de distribution.
7. Si le BAPE conclut que l'exploitation des gaz de schiste au Québec peut se faire de façon sécuritaire et durable, nous encourageons le gouvernement à aller de l'avant, et à développer ce potentiel qui contribuera à notre indépendance énergétique.
8. La Chambre invite le gouvernement à appuyer les efforts de Gaz Métro et de ses partenaires dans la mise en œuvre de la « Route bleue ».
9. La Chambre demande au gouvernement d'appuyer le projet d'inversion du flux de la canalisation 9B d'Enbridge afin de consolider nos activités de raffinage, notamment dans l'est de Montréal, et de dynamiser l'écosystème de fournisseurs et d'utilisateurs en amont et en aval de la chaîne de valeur. Également, la Chambre recommande au gouvernement d'appuyer tout autre projet qui permettrait de sécuriser nos approvisionnements en pétrole, mais aussi en gaz naturel.
10. Si les gisements de pétrole du Québec s'avèrent rentables aux fins d'exploitation, nous encourageons le gouvernement à permettre et à favoriser le développement de ce secteur afin de diminuer notre déficit commercial et d'approvisionner nos raffineries en pétrole québécois. Les redevances pétrolières pourraient servir à approvisionner le Fonds des générations, à l'exemple de l'Alaska avec son *Permanent Fund* et de la Norvège avec son *Government Pension Fund*.

11. La Chambre encourage le gouvernement à poursuivre ses efforts de sensibilisation aux avantages économiques de l'efficacité énergétique. Nous recommandons aussi que les programmes d'efficacité énergétique soient maintenus, qu'ils soient stables et prévisibles, et qu'ils puissent être mis en œuvre aisément par les entreprises visées.
12. Nous encourageons les gouvernements à maintenir leur aide financière à la grappe Écotech Québec afin que celle-ci puisse poursuivre, voire intensifier la mobilisation des entreprises du secteur des technologies vertes, en plus de favoriser la diffusion, la commercialisation et l'exportation des innovations dans le domaine.
13. La Chambre encourage le gouvernement à poursuivre le développement de la filière éolienne en s'appuyant sur une rigoureuse analyse coûts-bénéfices à moyen terme et à long terme. Les avantages de l'éolien devront être ainsi analysés en tenant compte de l'impact de ces investissements additionnels sur le coût moyen de production de l'électricité au Québec.
14. La Chambre recommande au gouvernement de procéder à des analyses coûts-bénéfices des filières émergentes de production d'énergie et d'appuyer les technologies offrant le meilleur potentiel.
15. La Chambre recommande au gouvernement d'appuyer les efforts de recherche et de développement des institutions universitaires et publiques, mais aussi de mettre en place un environnement propice à la recherche privée sur les filières énergétiques émergentes.
16. La Chambre recommande au gouvernement d'adopter une approche intégrée afin que la politique énergétique précise les interrelations entre ses objectifs et ceux poursuivis dans le cadre des autres politiques et stratégies gouvernementales ayant un impact sur le développement économique.
17. La Chambre recommande que la politique énergétique propose des mesures pour répondre au défi de l'accessibilité de la main-d'œuvre qualifiée et encourage l'offre de programmes de formation répondant aux besoins de l'industrie.